

Motion pour le respect de la liberté syndicale au sein de la chaîne de télévision marocaine MEDI1TV

La Direction de **Médi1TV** a procédé le jeudi 16 juillet 2020, au licenciement de **Youssef BELHAISSI**, journaliste et animateur vedette de débats sociaux et politiques, en dépit de sa qualité de délégué du personnel et membre du bureau syndical du syndicat des professionnels et salariés de la chaîne de télévision Medi1TV, sous l'égide de la fédération nationale du journalisme, de l'information et de la communication, **FENAJIC-UMT**. Cette décision a été jugé **irrecevable** par l'inspection du travail, puisque **aucune faute grave n'a été commise** par le concerné.

Elle a en outre procédé, sans le justifier, à la dégradation professionnelle du Secrétaire Général du Bureau Syndical, le camarade **Aziz FATHI**, rédacteur-en-chef, et également délégué du personnel des salariés. De plus, la direction a dégradé – toujours sans aucune explication - le membre du Bureau Syndical, **Hicham FAOUZI**, chef de département de programmation et d'antenne, délégué du personnel et ancien Secrétaire Général du syndical UMT à Medi1TV ; elle a aussi pris d'autres mesures disciplinaires à l'adresse d'autres membres du syndicat affilié à la FENAJIC-UMT.

Ces mesures prises contre les affiliés du syndicat UMT, organisation membre de **UNI GLOBAL UNION**, organisation syndicale représentant plus de 23 millions de membres à travers les 5 continents dans les secteurs des services comprenant entre autres les médias, télécoms, centres d'appel, banques, postes, imprimeries et packaging viennent confirmer une ancienne **déclaration** du **PDG** de Medi1TV dans une réunion avec le personnel de la chaîne, durant laquelle il a affirmé sa détermination à **mettre fin** à l'activité syndicale au sein de la chaîne.

Ces décisions ont été prises, en **représailles** après le sit-in observé par le personnel, le 30 juin 2020, pour protester contre les multiples décisions **unilatérales** de la Direction de Medi1tv, contre l'insuffisance des mesures de sécurité en ce temps de **pandémie**, contre l'absence de dialogue social et contre la décision unilatérale de **fermeture** du site de la chaîne à **Rabat**, entraînant la mutation de dizaines de salariés vers le siège à **Tanger**, sans prise en considération de leurs situations sociales et familiales, et sans consultation des instances légales de représentation, à savoir le comité d'entreprise et le comité d'hygiène et de sécurité, et sans concertation avec le Bureau Syndical UMT.

Les décisions **sévères** de la Direction de la chaîne portent atteintes au libre exercice du **droit syndical et de la liberté d'expression** pourtant garantis par la constitution Marocaine, par le code marocain du travail et par les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ratifiées par le Maroc (C98, C135, ...).

UNI GLOBAL UNION prenant note des violations des libertés syndicales des militants de l'Union Marocaine du Travail à Medi1TV :

- Marque son entière solidarité avec les trois camarades et avec les journalistes, techniciens et employés de Medi1TV, en affirmant leur plein droit à appartenir et militer au sein de leur syndicat pour défendre leurs droits et améliorer leurs conditions de travail,

- Exhorte le PDG, les actionnaires et le directoire de MEDI1TV à réintégrer le camarade Youssef BELHAISSI et à réhabiliter les camarades Aziz FATHI et Hicham FAOUZI dans leurs

droits ; et à respecter le droit syndical en tant que droit humain élémentaire, et à ouvrir un DIALOGUE constructif avec le bureau syndical pour résoudre les questions en suspens et trouver les solutions adéquates,

- Demande au gouvernement marocain, aux institutions nationales concernées et aux autorités publiques d'assumer leurs responsabilités, et de garantir le libre exercice du droit syndical et de protéger les militants syndicaux conformément à la constitution, à la législation du travail au Maroc et aux conventions internationales,

- UNI et ses affiliés se réservent le droit de recourir à des actions avec toutes les parties concernées par ce dossier pour faire respecter le droit syndical par Medi1tv ; et d'organiser une campagne internationale pour dénoncer les abus et les violations des libertés pratiquées par cette chaîne de télévision marocaine.

Fait le 4 septembre 2020



Johannes Studinger

Directeur d'UNI MEI



Keith Jacobs

Secrétaire régional d'UNI Africa